

ATTESTATION DE CONFORMITE

La société : **AJ BIAIS**
38/40 rue de la croix de mission
42009 SAINT ETIENNE

Est autorisée à apposer **pour une durée d'un an**, l'étiquette IFTH – COVID-19 avec le numéro d'attestation associé



Pour le produit suivant :
Référence du Produit
(Appellation commerciale du produit)

Masque élastique Adulte

Masque Grand Public, dont les matières ont fait l'objet de tests de caractérisation suivant le protocole DGA décrit dans la Note d'information interministérielle du 29 mars 2020, mise à jour le 22 juillet 2020.

Description du Produit

Masque à usage non sanitaire **catégorie 1**

Couche extérieure : 65% Polyester/35% Coton – 43 fils/cm chaîne Nm 75 – 30 fils/cm trame Nm 75 – 110 gr/m² +/- 5 %

Couche intermédiaire : Non Tissé Polypropylène 50 gr/m²

Couche face visage : 65% Polyester/35% Coton – 43 fils/cm chaîne Nm 75 – 30 fils/cm trame Nm 75 – 110 gr/m² +/- 5 %

Bride de fixation Biais élastique 6mm

Les informations relatives au produit **Masque élastique Adulte** fournies par la Société ainsi que les rapports d'essais présentés ont permis d'établir que le produit **Masque élastique Adulte** est conforme aux exigences de la Spécification AFNOR SPEC S76-001 version 1.10 et de la Note d'information interministérielle du 29 mars 2020, mise à jour le 22 juillet 2020.

Il est entendu que ces masques doivent être considérés comme une mesure de sécurité additionnelle ne dispensant en aucun cas de l'application rigoureuse des gestes barrières, de l'hygiène des mains, du respect de la distanciation sociale et des directives gouvernementales. Ils ne peuvent pas non plus être utilisés comme des Equipements de Protection Individuels au sens du Règlement UE/2016/425, ni comme dispositifs médicaux au sens du Règlement UE/2017/745.

Paris, le 09/12/2020

INSTITUT FRANÇAIS
TEXTILE - HABILLEMENT
14 rue des Reculettes
75013 PARIS
Tél. 01 44 08 19 00 - Fax 01 44 08 19 39

Jacques-Hervé LÉVY
Directeur Général IFTH

Ce document comporte 1 page. Il atteste uniquement des caractéristiques des échantillons soumis aux essais dans des conditions spécifiques et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. La conformité du produit est attestée sur la base des dispositions réglementaires en vigueur, des connaissances et sources des données disponibles (qui ne sauraient prétendre à aucun caractère d'exhaustivité) et des informations fournies par le demandeur, à la date d'attribution de l'attestation. Ce document ne constitue pas une certification de produits au sens de l'article L.433-3 du code de la consommation (Ordonnance 2016-301 du 14 mars 2016).